

and fifteen, together with the Act whereby it was established, the Petitioners, with the concurrence of the Gentlemen more immediately charged with the superintendence of the Police, presented Accounts against Government for these services, since the date of the last payment, charging the services at the usual rates, and establishing their due performance, in the hope that the Fund by Law provided for paying the charges of the Administration of Justice, would be considered a proper source of payment for services of such a nature; but that the result has been the rejection of the said Accounts, *in toto*. That the services intended are not always of very easy execution; require in their performance a large portion of the time and attention of the Petitioners, and are, in their estimation, of more importance to the public, as being some contribution towards the maintenance of public security, than any other services in their power. That the total rejection before mentioned, not only deprives them of a sum which to them is of material moment, and which they considered as fairly earned, but may affect their interest prospectively in the most serious manner, leaving them charged with the performance of onerous and sometimes difficult services, yet excluding all other prospects of remuneration, than is opened to them through their present application. Wherefore the Petitioners pray, that their case be taken into consideration, and such measure as in wisdom may be deemed expedient, taken thereupon.

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *M'Cord*,

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

*Ordered*, That Mr. *Taschereau*, Mr. *Viger*, Mr. *Panet*, Mr. *Dumont*, and Mr. *Vanfelson*, do compose the said Committee.

Mr. *Vanfelson* read in his place a Petition from the Justices of the Peace of the District of *Quebec*, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Vanfelson* informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That a *Procès Verbal* for repairing the Bridge commonly called *Scott's Bridge*, apportioning the labour and expenses necessary for that purpose, was homologated in the last October Term of the General Quarter Sessions of the Peace. That by that *Procès Verbal*, the Justices of the Peace for the District of *Quebec*, are intrusted with the superintendence of the said Repairs; that they have accordingly issued Notices for Contractors to make the said Repairs, and have received offers to that effect, amounting to from six hundred and twenty-five pounds, to eight hundred and twenty-two pounds, ten shillings. That by the said *Procès Verbal*, the said expenses are to be apportioned, to wit, one half among about twenty proprietors of land on the north side of the River *St. Charles*, and the other half among about one hundred proprietors in the Parishes of *Charlesbourg* and *Saint Ambroise*, many of whom, from the late unfavourable seasons, are poor, and utterly unable to contribute their proportions, without reducing them to great distress. That the said Bridge is of great general utility, being, by the erection of a new Bridge over the Little River in the Parish of *Lorette*, a ready means of communication from *Quebec* to the Post Road in the said Parish, leading to *Montreal*, and also the most convenient rout for all the inhabitants of the Parishes of *Saint Ambroise* and part of *Charlesbourg*, with the *Quebec Market*. The Petitioners therefore pray, that an aid may be granted to them, to rebuild the said Bridge, which is now in a state of complete ruin.

On motion of Mr. *Vanfelson*, seconded by Mr. *Dumont*,

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all

quinze, avec l'Acte qui l'établit, les Pétitionnaires, avec l'approbation des Messieurs les plus particulièrement chargés de la Surintendance de la Police, ont présenté un Compte contre le Gouvernement pour ces services depuis la date du dernier paiement, les portant aux Taux ordinaires et établissant qu'ils les avoient remplis, dans l'espoir que le Fonds pourvu par la Loi, pour payer les frais de l'Administration de la Justice, seroit considéré être le fonds pour payer des services de telle nature: mais que le résultat a été le renvoi desdits Comptes en entier. Que ces sortes de services ne sont point toujours faciles à remplir. Qu'ils requièrent dans leur exécution une forte partie du tems et de l'attention des Pétitionnaires, et sont suivant eux d'une importance plus conséquente envers le Public, comme étant ce qui contribue le plus au maintien de la sûreté publique, qu'aucun autre service par eux rendu. Que le renvoi en entier des Comptes ci-devant mentionnés les prive non seulement d'une Somme qui est conséquente pour eux et qu'ils considéreroient être leur juste dû, mais peut affecter leurs intérêts futurs d'une manière la plus sérieuse, en les laissant chargés d'un devoir onéreux et de services quelque fois très-difficiles à remplir, et qui les privent de l'espoir de toute autre rémunération que celle qui leur est ouverte par leur demande actuelle. C'est pourquoi les Pétitionnaires supplient que leur cas soit pris en considération, et qu'il soit adopté telle mesure que la Législature trouvera juste et expédient d'adopter.

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *M'Cord*,

*Résolu*, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

*Ordonné*, Que Mr. *Taschereau*, Mr. *Viger*, Mr. *Panet*, Mr. *Dumont* et Mr. *Vanfelson* composent ledit Comité.

Mr. *Vanfelson* a lu, à sa place, une Pétition des Juges de Paix du District de *Québec*, dont les noms y sont soussignés.

Après quoi Mr. *Vanfelson* a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef, étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Qu'un *Procès-Verbal* pour réparer le Pont communément appelé le Pont de *Scott*, et faire la distribution ou répartition du travail et de la dépense requis à cet effet, a été homologué dans le dernier Terme d'Octobre des Sessions Générales de Quartier de la Paix. Que par ce *Procès-Verbal* les Juges de Paix pour le District de *Québec* sont chargés d'avoir la surintendance desdites réparations. Qu'ils ont en conséquence fait donner notice aux Contracteurs pour faire lesdites réparations, et ont reçu des offres pour cet objet, se montant de six cent vingt-cinq à huit cent vingt-deux Livres dix Shillings courant. Que par ledit *Procès-Verbal*, lesdites dépenses doivent être reparties, savoir: la moitié entre vingt Propriétaires de terre du côté Nord de la Rivière *St. Charles*, et l'autre moitié entre cent Propriétaires dans les Paroisses de *Charlesbourg* et *St. Ambroise*, dont plusieurs, vû les mauvaises Saisons dernières, sont pauvres et tout à fait hors d'état de contribuer leurs proportions sans être réduits à une grande détresse. Que ledit Pont est d'une grande utilité générale, étant par l'érection d'un nouveau Pont sur ladite Petite Rivière, dans la Paroisse de *Lorette*, un prompt moyen de Communication de *Québec* au Chemin de Poste, dans ladite Paroisse, qui conduit à *Montréal*, et aussi la Route la plus commode pour tous les Habitans des Paroisses de *St. Ambroise* et partie de *Charlesbourg* pour aller au Marché de *Québec*. En conséquence les Pétitionnaires supplient humblement qu'il leur soit accordé une Aide pour rebâtir ledit Pont qui est maintenant dans un état de ruine complète.

Sur Motion de Mr. *Vanfelson*, secondé par Mr. *Dumont*,

*Résolu*, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec

Référé.

Pétition des Juges de Paix de Québec, relativement au Pont de Scott.

Référé.

Référé.

Petition of the Justices of the Peace of Quebec, relating to Scott's Bridge.

Référé.